

**Assemblée générale**

Distr. générale
29 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 161 b) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

**Force intérimaire des Nations Unies au Liban :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet
de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2013/14	492 622 000
Dépenses de 2013/14	491 899 700
Solde inutilisé de 2013/14	722 300
Crédit ouvert pour 2014/15	509 554 400
Dépenses prévues pour 2014/15 ^a	509 554 200
Montant estimatif du solde inutilisé de 2014/15 ^a	200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16	517 553 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	514 059 300

^a Prévisions au 31 janvier 2015.



I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent aux paragraphes 23, 36 et 37 ci-après entraîneraient une réduction de 3 493 900 dollars du projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Les observations et recommandations que le Comité a formulées, selon que de besoin, figurent dans les paragraphes ci-après.

2. Au cours de son examen du financement de la FINUL, le Comité consultatif a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des éclaircissements et lui ont fait parvenir des réponses écrites reçues le 27 avril 2015. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014, ainsi qu'aux questions relatives au maintien de la paix en général, figurent dans les rapports correspondants (A/69/838 et A/69/839, respectivement).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Par sa résolution 67/229, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 492 622 000 dollars (montant net : 481 465 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'élève à 491 899 700 dollars (montant net : 478 924 200 dollars). Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 722 300 dollars, représente 0,1 % du montant total du crédit ouvert.

4. On trouvera une analyse détaillée des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses effectives au chapitre IV du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/606). L'existence d'un solde inutilisé est principalement due aux éléments ci-après :

a) La sous-utilisation des crédits au titre des contingents (8 245 700 dollars, soit 2,7 %), du fait que le nombre moyen de militaires déployés a été inférieur aux prévisions, ce qui s'est traduit par un taux effectif moyen de vacance de postes de 30,9 %, au lieu des 26,5 % inscrits au budget. Cet écart a été en partie compensé par la hausse des montants demandés pour le rapatriement de deux contingents;

b) La sous-utilisation des crédits au titre du personnel recruté sur le plan international (5 484 700 dollars, soit 8,7%), qui s'explique essentiellement par le fait que le taux effectif moyen de vacance de postes (13,4 %) a été inférieur aux prévisions (5 %), compte tenu de la réduction prévue du nombre de postes résultant de l'application des recommandations formulées à l'issue de l'examen des effectifs civils;

c) Un solde non utilisé au titre des installations et infrastructures (3 229 600 dollars, soit 11,8 %), qui s'explique par la réduction des dépenses au titre de l'achat

de préfabriqués du fait que deux emplois de temporaire ont été supprimés et trois restructurés; la réduction des dépenses au titre des carburants et lubrifiants en raison de la baisse du prix de ces produits; la réduction des dépenses au titre du matériel de défense des périmètres car le nombre d'agents des contingents déployés a été inférieur aux prévisions; et la réduction des dépenses au titre des pièces de rechange;

d) Un solde inutilisé au titre des communications (2 288 600 dollars, soit 36,3 %), du fait qu'aucun crédit n'a été utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à l'utilisation de répéteurs et que le taux de recouvrement du coût des appels personnels a augmenté (voir A/69/606, par. 32, 33, 37 et 41).

5. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par :

a) Un dépassement des crédits au titre du personnel recruté sur le plan national (12 863 100 dollars, soit 38,6 %), qui est principalement imputable à l'occupation de postes de classes supérieures à celles prévues au budget, à l'augmentation du montant moyen effectif des dépenses communes de personnel et au versement d'indemnités aux agents qui ont été licenciés quand leurs postes ont été supprimés conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen des effectifs civils. À cet égard, le Comité a été informé, après s'en être enquis, que des indemnités de licenciement d'un montant total de 1 556 318 dollars ont été versées à 25 agents recrutés sur le plan national dont les postes avaient été supprimés et qui ont été licenciés. Les indemnités au titre des jours de congé annuel accumulés versées aux fonctionnaires en cessation de service se sont élevées à 583 459 dollars;

b) Un dépassement des crédits au titre des transports maritimes ou fluviaux (4 860 300 dollars, soit 13 %), qui s'explique par le règlement de sommes dues au titre de la location et de l'exploitation des navires de la Force d'intervention navale lors d'exercices antérieurs, ainsi qu'au titre de la location et de l'exploitation de 10 navires pendant les 12 mois de l'exercice, alors qu'il n'était prévu d'utiliser que 9 navires pendant 10 mois (ibid., par. 34 et 40) (voir également les paragraphes 40 et 41 du présent rapport).

6. Ayant demandé des précisions sur les mesures prises par la FINUL pour tenir compte des conclusions du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/5 (Vol. II), chap. II), le Comité consultatif a été informé des mesures prises dans les trois secteurs ci-après :

a) S'agissant des marchés, pour remédier au manque signalé de contrôle sur les marchés à forte valeur, la Force examine actuellement la structure et les fonctions du Groupe de la gestion des marchés en vue du renforcement de ces fonctions. Elle a précisé qu'elle s'efforçait d'assurer le suivi des paiements et de profiter des remises pour règlement rapide. À cet égard, le Comité note que, dans son rapport sur le budget de 2015/16, le Secrétaire général propose de renforcer ce Groupe en transformant un poste de spécialiste de la gestion des marchés (agent du Service mobile) en poste P-4 (voir également le paragraphe 31 ci-dessous);

b) S'agissant de la gestion des carburants, la Force a confirmé que des mesures correctives avaient été prises au cours de la visite du Comité des commissaires aux comptes à la FINUL pour indiquer correctement les niveaux des stocks de réserve de carburant;

c) S'agissant de la gestion des ressources humaines, en particulier des disparités relevées par le Comité des commissaires aux comptes entre le tableau des effectifs civils de la Force et le système électronique d'appréciation du comportement professionnel, la FINUL a répondu que comparer ces deux ensembles de données peut prêter à confusion car le système d'évaluation et de notation ne rend compte que des fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat permanent. Le Comité des commissaires aux comptes a été informé que des discussions sont menées avec le Siège de l'ONU sur les mesures à prendre pour télécharger dans ce système des rapports spéciaux d'appréciation du comportement professionnel de toutes les autres catégories de personnel.

7. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'Umoja-Démarrage a été mis en service à la FINUL en juillet 2013 et qu'à la suite de l'entrée en vigueur des normes IPSAS et d'Umoja, 15 postes de personnel recruté sur le plan international et 25 postes de personnel recruté sur le plan national ont été supprimés en mai et juin 2014 (A/69/606, résumé). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces réductions d'effectifs étaient le résultat direct de l'examen des effectifs civils mené en 2013. Le Comité a également été informé qu'il était encore trop tôt pour mesurer pleinement l'impact que la mise en œuvre d'Umoja et des normes IPSAS pourrait avoir sur les méthodes de gestion et la dotation en effectifs. **Le Comité consultatif note que la FINUL est l'une des premières missions à prendre en compte l'impact des projets Umoja et IPSAS dans ses propositions de dotation en effectifs. D'une manière générale, le Comité considère que les autres missions devraient, chaque fois que possible, relever les gains d'efficacité résultant de la mise en œuvre de ces deux initiatives, parmi d'autres, et rappelle les attentes de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'application de plans clairs et transparents de valorisation des avantages et l'établissement de rapports sur ces deux projets (voir A/RES/69/274, sect. VI, par. 13 et A/RES/69/262, par. 5).**

8. Les observations du Comité consultatif sur les informations présentées au sujet de divers objets de dépense dans le rapport sur l'exécution du budget figurent ci-après, dans son examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été avisé qu'au 31 janvier 2015, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'élevait à 7 412 909 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 7 376 359 000 dollars, le solde à acquitter était de 36 550 000 dollars. Le Comité note que le solde de trésorerie de la Force s'établissait, au 2 mars 2015, à 444 100 000 dollars, ce qui couvre la réserve de la trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 59 288 000 dollars (il reste donc 384 812 000 dollars).

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2014, le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 29 227 000 dollars.

11. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 2014, 525 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 22 662 000 dollars depuis la création de la Force. Le Comité a été informé qu'une demande d'indemnisation était en instance à cette date. **Le Comité consultatif compte qu'elle sera traitée rapidement.**

12. Il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 31 janvier 2015, l'effectif de la FINUL s'établissait comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	15 000	10 147	32,4
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	313	282	9,9
Administrateurs recrutés sur le plan national	35	29	17,1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	618	577	6,6

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

13. Le Comité consultatif a eu communication d'informations indiquant les dépenses effectives et projetées pour l'exercice 2014/15. Les dépenses de l'exercice au 31 janvier 2015 s'élevaient à 312 373 000 dollars (montant brut). Le Secrétaire général pense que le crédit ouvert, soit 509 554 400 dollars, sera intégralement utilisé d'ici à la fin de l'exercice.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

A. Mandat et résultats attendus

14. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la FINUL dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), puis l'a élargi dans sa résolution 1701 (2006) et prorogé dans ses résolutions ultérieures. La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 31 août 2015, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2172 (2014).

15. Les hypothèses budgétaires retenues et les activités d'appui prévues pour 2015/16 sont décrites aux paragraphes 6 à 13 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/69/731). Conformément à son plan de mission, les principales priorités de la FINUL sont résumées ci-après : a) poursuivre les efforts pour maintenir une force crédible et efficace en matière de dissuasion, de prévention et de désescalade du conflit en vue d'empêcher la reprise des hostilités et d'aider l'armée libanaise à maintenir au sud du Litani des conditions de sécurité stables; b) améliorer la liaison et la coordination au niveau stratégique, en particulier grâce au mécanisme tripartite, en vue d'encourager les parties à prendre des dispositions en matière de sécurité et, à cette fin, veiller à faire respecter la Ligne bleue sur toute

sa longueur, notamment en rendant son tracé plus visible; c) élargir son champ d'action dans le cadre du partenariat stratégique qu'elle a noué avec l'armée libanaise, le but étant notamment d'aider cette dernière à renforcer ses capacités; d) continuer de faire en sorte que le Gouvernement libanais concoure à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), notamment en l'incitant à jouer un plus grand rôle au sud du Liban; et e) continuer d'aider, par ses moyens maritimes, la marine libanaise à empêcher l'entrée au Liban d'armes ou de matériel connexe non autorisé (ibid., par. 6).

16. La composante appui de la FINUL continuera de fournir à toutes les composantes de la Force un éventail complet de services sur 55 sites et à son quartier général, à Naqoura. La Force continuera notamment d'utiliser un itinéraire principal de ravitaillement et d'opérer sur les eaux côtières grâce à un navire loué (ibid., par. 10). Selon le rapport, la Force continuera de rechercher des gains d'efficacité : a) en remplaçant les groupes électrogènes par de nouveaux modèles dotés d'injecteurs électroniques à commande hydraulique; b) en utilisant le navire loué pour la relève des contingents; c) en utilisant les stocks de pièces détachées et de produits consommables pour limiter les achats; d) en confiant aux équipes du génie les travaux d'entretien et en regroupant ou transférant une dizaine de sites de missions; e) en continuant de prêter appui à d'autres entités en sus des activités régionales d'appui (voir également par. 18 ci-dessous); et f) en continuant d'institutionnaliser Umoja et les normes IPSAS (ibid., par. 12).

17. S'agissant de l'examen des effectifs civils mené en septembre 2013 en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, le rapport indique que la FINUL a accéléré la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues au cours de l'exercice 2014/15 en appliquant une réduction nette des effectifs de 80 postes (39 d'agents recrutés sur le plan international et 41 d'agents recrutés sur le plan national) et en transformant 13 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. Une réduction nette des effectifs de 56 postes (38 d'agents recrutés sur le plan international et 18 d'agents recrutés sur le plan national) et la transformation de 28 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national sont proposées dans le budget 2015/16. Les observations détaillées du Comité sur ces propositions figurent ci-dessous aux paragraphes 24 à 32.

B. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

18. Le rapport du Secrétaire général indique que la Force maintiendra sa coopération étroite avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et lui prêtera appui, dans la limite des ressources disponibles (ibid. par. 12 e) et 14). De même, elle continuera de prêter appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, dans la limite des ressources disponibles [ibid. par. 12 e)]. En outre, elle continuera à assurer, à l'échelle régionale, la coordination des services dans les domaines de l'informatique et des communications, ainsi que des activités relatives à la déontologie et à la discipline, au VIH/sida et au contrôle, pour elle-même et pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

(UNFICYP) ainsi que pour la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (ibid. par. 14). Selon le rapport, la FINUL continuera également de coordonner le réseau régional de formation et de définir les possibilités de participation, les accords de partage des dépenses et d'autres modes de collaboration rentables (ibid. par. 15).

C. Ressources nécessaires

19. Le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2015/16, qui couvre le déploiement de 15 000 militaires, 275 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 635 agents recrutés sur le plan national, s'élève à 517 553 200 dollars (montant brut), ce qui représente une augmentation de 7 998 800 dollars, soit 1,6 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2014/15 (509 554 400 dollars). Cette augmentation est principalement imputable à la hausse des taux fixes de remboursement au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents, ainsi qu'à celle des coûts liés à la relève des contingents, des dépenses étant notamment prévues pour équiper un contingent d'infanterie mécanisée et déployer une compagnie de génie, dépenses qui n'étaient pas inscrites au budget 2014/15. À cela s'ajoute l'augmentation des coûts liés au personnel recruté sur le plan national, qui ont été alignés sur la structure actuelle des dépenses (ibid., par. 13). On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le budget de plus amples renseignements sur les ressources demandées et une analyse des variations.

1. Contingents

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2014/15^a</i>	<i>Effectif proposé</i>	<i>Variation</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	15 000	15 000	—

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

20. Les ressources demandées au titre du personnel militaire pour l'exercice 2015/16 s'élèvent à 336 875 400 dollars, soit une augmentation de 12 174 800 dollars (3,7 %) par rapport au montant alloué pour 2014/15. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par : a) la hausse du coût du matériel appartenant aux contingents et du matériel majeur résultant du déploiement d'une compagnie du génie et d'un bataillon d'infanterie; b) le remboursement aux gouvernements du coût des contingents à un taux plus élevé fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281; et c) les frais de voyage (déploiement), de relève et de rapatriement des contingents, calculés en fonction du déploiement effectif et des dernières dépenses observées (ibid., par. 53).

21. Le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des militaires soient approuvés.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	313	275	(38)
Administrateurs recrutés sur le plan national	35	51	16
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	618	584	(34)

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

22. Les crédits demandés au titre du personnel civil pour l'exercice 2015/16 s'élèvent à 97 433 200 dollars, soit une augmentation de 2 751 800 dollars (2,9 %) par rapport au montant alloué pour 2014/15. L'augmentation s'explique principalement par la transformation de 28 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national et à l'avancement d'échelon annuel des traitements du personnel recruté sur le plan national (*ibid.*, par. 54 et 55). En outre, en réponse à une question qu'il a posée concernant l'augmentation des dépenses de personnel malgré la réduction prévue des postes, le Comité consultatif a été informé que d'autres facteurs y contribuaient, dont l'incidence d'un nouveau barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan international à compter du 1^{er} janvier 2015 ainsi que le versement d'indemnités de licenciement et d'indemnités au titre des jours de congé annuel accumulés aux fonctionnaires dont les postes seront supprimés.

23. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour 2015/16 sont les suivants : 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, 10 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre respectivement 5 %, 10 % et 5 % pour l'exercice en cours. Selon le Secrétaire général, le taux de vacance de postes proposé pour le personnel recruté sur les plans international et national tient compte des dernières tendances observées en matière d'occupation des postes et d'une diminution nette de 56 postes (*ibid.*, par. 42). Le Comité consultatif a été informé que le taux effectif de vacance de postes pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 31 janvier 2015 était de 10,4 % pour le personnel recruté sur le plan international, 17,6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 6,5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la différence entre les taux moyens effectifs les plus récents et les taux utilisés pour l'établissement du projet de budget pour l'exercice 2015/16 tenait au fait qu'il y aurait moins de postes vacants à la FINUL si la réduction nette de 38 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 18 postes d'agent recruté sur le plan national était approuvée, avec effet au 1^{er} juillet 2015. Le Comité a également été informé que le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan national serait en partie contrebalancé par la création proposée de 28 postes à pourvoir sur le plan national en raison de la transformation de postes soumis à recrutement international. Le Comité a par ailleurs reçu des informations actualisées sur les taux de vacance de postes effectifs au 28 février 2015 – c'est-à-dire, 10 %

pour le personnel recruté sur le plan international, 17 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 7 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. **Le Comité consultatif recommande donc, compte tenu de ces taux de vacance effectifs, que, pour l'exercice 2015/16, un taux de vacance de 10 % soit appliqué pour le personnel recruté sur le plan international et un taux de vacance de 15 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national. Le Comité souscrit au taux de vacance proposé pour les postes d'agent des services généraux. Les dépenses opérationnelles relatives à ces postes devront être ajustées en conséquence.**

Mise en œuvre des résultats de l'examen des effectifs civils

24. Comme il est indiqué au paragraphe 17 ci-dessus, un examen des effectifs civils a été réalisé à la FINUL en septembre 2013, à l'issue duquel il a été recommandé que 146 postes soient supprimés et que 52 postes soumis à recrutement international soient transformés en postes soumis à recrutement national d'ici au 30 juin 2017. Le budget approuvé pour l'exercice 2014/15 tient compte d'une réduction nette de 80 postes et de la transformation de 13 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national au titre de l'exercice précédent. Pour 2015/16, une réduction nette des effectifs de 56 postes (38 d'agents recrutés sur le plan international et 18 d'agents recrutés sur le plan national) et la transformation de 28 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national sont proposées (ibid., par. 11).

25. Le Comité consultatif note, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 26 du rapport sur le budget, que le principal changement concernant le personnel est la suppression proposée de 48 postes d'ingénieur, dont 44 soumis à recrutement national, les fonctions correspondantes devant être confiées à des sous-traitants (voir également A/69/731, tableau 17). À cet égard, le Comité ayant demandé des précisions concernant la proposition d'externalisation de ces fonctions, il a été informé que cette proposition, initialement recommandée à l'issue de l'examen des effectifs civils et approuvée par un comité directeur composé de hauts responsables du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions au Siège, pourrait permettre à la FINUL de faire des économies substantielles. Le Comité a également été informé que le montant estimatif des traitements et dépenses communes de personnel lorsque ces 48 postes sont pleinement occupés s'élèverait à 3,7 millions de dollars pour 2015/16. Il note que les économies réalisées seraient contrebalancées par le coût des arrangements contractuels qui doivent être mis en place pour que les fonctions correspondantes soient exercées par un prestataire extérieur. À cet égard, le Comité constate une augmentation de 1,29 million de dollars des crédits demandés pour les services de maintenance pour 2015/16, qui est imputable à la décision de sous-traiter ces services.

26. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'on ne disposait pas encore de comparaison fiable des coûts entre les arrangements internes en matière de dotation en effectifs et la proposition de sous-traitance des fonctions. Selon le Secrétaire général, une première évaluation indique qu'une évolution de la situation économique et en matière de sécurité au Liban depuis que l'examen des effectifs civils a été entrepris, caractérisée par des risques accrus en matière de sécurité et des restrictions aux mouvements de la population locale, pourrait avoir une incidence sur l'aptitude des nouveaux fournisseurs potentiels à fournir à la

FINUL les services requis. Le Comité a toutefois été informé que d'autres solutions étaient en cours d'élaboration afin de permettre à la mission de poursuivre les activités nécessaires dans la limite des effectifs prévus dans le rapport sur le budget. De l'avis du Secrétaire général, ces options pourraient consister notamment à modifier la proposition initiale d'externalisation, à rationaliser les fonctions d'entretien en question (en maintenant tout ou partie des capacités disponibles en interne) et à réaliser des gains d'efficacité grâce à des réductions d'effectifs dans d'autres domaines.

27. Étant donné qu'au moment où il examinait le projet de budget les solutions de rechange à la proposition initiale d'externalisation n'avaient pas été pleinement mises au point, le Comité consultatif compte que cette information sera communiquée à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2015/16. Le Comité est d'avis que le Secrétaire général devrait donner à l'Assemblée les assurances voulues que l'approbation des effectifs proposés dans le rapport sur le budget n'aura pas d'incidences préjudiciables sur la fourniture de services d'appui essentiels aux différentes composantes de la Force.

Postes

28. Sont présentées aux paragraphes 19 à 38 du projet de budget les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de chaque service, dont une synthèse figure en annexe au présent rapport. Ces modifications se traduiraient par une suppression nette de 56 postes. Comme on l'a vu ci-dessus, la plupart des suppressions proposées (44 GN et 4 SM) s'expliquent par la sous-traitance des fonctions d'entretien des installations. Ces postes se trouvent actuellement à la Section du génie de la composante 2 (Appui). En outre, il est proposé, toujours dans cette section, de supprimer un poste de technicien (approvisionnement en eau et assainissement) (agent du Service mobile) et un poste d'opérateur de matériel lourd (agent des services généraux). Il est également proposé de supprimer trois postes d'agent du Service mobile dans les Services régionaux de l'informatique et des communications, un poste d'assistant administratif dans la Section de la sécurité (agent du Service mobile) et deux postes d'assistant (budget et finances) (1 SM et 1 GN) dans la Section de la gestion financière.

29. Les autres changements majeurs ont trait à la transformation de 2 P-3 et 26 postes d'agent du Service mobile en postes soumis à recrutement national (17 P et 11 G) dans plusieurs services de la FINUL. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les économies réalisées grâce à cette transformation se chiffraient à 1,9 million de dollars en 2015/16 (montant qui ne comprend toutefois pas les indemnités de licenciement et le versement en compensation des jours de congé annuel).

30. À cet égard, le Comité, ayant demandé des précisions, a été informé que les transformations proposées sont la conséquence directe d'un examen des effectifs civils, qui a permis d'établir qu'il était possible de recruter des personnes hautement qualifiées sur le marché du travail local. L'examen a également montré qu'il était nécessaire de mettre en place un programme global de renforcement des capacités et incité la FINUL à pourvoir davantage de postes à responsabilités par du personnel recruté localement, ce qui explique la transformation de ces postes en postes soumis à recrutement national. Le Comité rappelle de nouveau le paragraphe 23 de la

résolution 66/264 de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci a souligné qu'il importait que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix afin, en particulier, de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national. Il soutient les efforts déployés par la FINUL à cet égard.

31. Dans le projet de budget, il est également proposé de transformer un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (agent du Service mobile) en P-4, poste d'un niveau suffisant pour faire respecter l'ensemble des principes et procédures en vigueur régissant la supervision et la gestion des contrats conclus par la FINUL (A/69/731, par. 31). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que c'était sur recommandation du Comité des commissaires aux comptes que le Groupe de la gestion serait renforcé pour assurer une meilleure supervision des contrats à haut risque et de grande valeur.

32. Enfin, il est également proposé de transférer quatre postes et d'en réaffecter trois autres entre différentes sections de la mission. Le Comité relève que dans la plupart des cas, il est expliqué que ces propositions visent essentiellement à corriger des anomalies structurelles résultant de la récente restructuration de la composante Appui ou à mettre en correspondance les fonctions et postes avec l'organigramme révisé de la FINUL.

33. Le Comité relève également que, d'après les taux d'occupation de postes qui lui ont été fournis dans le cadre de son examen du rapport sur les questions transversales (A/69/751), cela fait au moins deux ans que la FINUL n'a plus de poste vacant.

34. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe 23, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour le personnel civil soient approuvées.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé pour 2014/15</i>	<i>Montant proposé pour 2015/16</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	90 172 400	83 244 600	(6 927 800)

35. Les dépenses opérationnelles prévues pour 2015/16 s'élèvent à 83 244 600 dollars, soit 6 927 800 dollars (7,7 %) de moins que le crédit ouvert pour 2014/15. Cette baisse s'explique par : a) le fait que certains types de matériel ne sont pas nécessaires (installations et infrastructures); b) le déploiement de sept navires du Groupe d'intervention navale pour 12 mois, contre huit navires pour 9 mois en 2014/15 (transports maritimes ou fluviaux); c) une utilisation optimale des moyens aériens et une baisse des frais de location et des dépenses opérationnelles (transports aériens). La variation est contrebalancée pour partie par la hausse des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers en raison des frais liés au transport de toutes les acquisitions, qui sont désormais comptabilisés dans cette rubrique depuis l'introduction d'Umoja (A/69/731, par. 58, 60, 61 et 64).

Répartition des dépenses

36. Dans son rapport sur les questions transversales, le Comité consultatif a fait des observations et recommandations quant aux dépenses que le Secrétaire général propose de répartir entre les budgets des différentes missions, y compris celles liées aux applications développées par le Bureau de l'informatique et des communications et mises en service sur le terrain et les dépenses supplémentaires liées à l'initiative concernant la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à imputer aux budgets des missions l'intégralité de ces dépenses et recommande de réduire en conséquence le montant des crédits demandés pour chaque mission.** Le tableau correspondant du rapport sur les questions transversales récapitule pour chaque mission les réductions recommandées par le Comité. **Dans le cas de la FINUL, la recommandation se traduirait par une diminution de 105 200 dollars des ressources demandées au titre de l'informatique, de 94 400 dollars au titre des consultants et de 141 600 dollars au titre des voyages.** Le rapport du Comité consultatif sur le Compte d'appui contient ses recommandations sur les hausses connexes des ressources demandées (A/69/860).

Voyages

37. Dans le projet de budget, un montant de 1 143 000 dollars est demandé au titre des voyages, ce qui représente une augmentation de 228 900 dollars (25 %), par rapport au montant alloué pour l'exercice 2014/15 (914 100 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité s'est vu remettre le détail des voyages prévus en dehors de la zone de la mission (autres que pour les formations) pour 2015/16. Il note qu'un certain nombre de voyages vers New York sont prévus, y compris par plusieurs voyageurs se rendant à la même réunion. **Le Comité consultatif considère que la FINUL devrait s'efforcer de regrouper les voyages ayant la même destination et de réduire au minimum le nombre de personnes qui voyagent au même moment pour les mêmes raisons. Il est d'avis que les missions devraient utiliser d'autres moyens de communication, dans la mesure du possible, et compte qu'il sera ainsi possible de réduire les dépenses de voyage, conformément aux résolutions 65/268 et 67/254 de l'Assemblée générale (voir également A/68/782, par. 202). En conséquence, il recommande une réduction de 5 % des ressources demandées au titre des voyages non liés à la formation en dehors de la zone de la mission pour 2015/16, en plus de la réduction de 141 600 dollars recommandée plus haut au paragraphe 36 en ce qui concerne les voyages.**

38. **Il est d'avis qu'outre que des mesures telles que le regroupement des voyages et l'utilisation d'autres moyens de communication permettront une utilisation plus efficace des ressources financières et contribueront à réduire les perturbations que les absences fréquentes ou prolongées peuvent causer dans le travail quotidien du personnel des missions ainsi que dans la bonne exécution des programmes (voir aussi A/68/782, par. 199).**

Transports terrestres

39. Le Comité s'est vu remettre la dotation en véhicules légers de transport de passagers et le taux d'affectation de celle-ci calculé à l'aide des coefficients standard prévus dans le Manuel des coûts et coefficients standard. La FINUL

prévoit qu'au 30 juin 2016, 149 véhicules légers seront en service pour 323 membres du personnel international, après application d'un coefficient délais de déploiement. Le Comité relève que la dotation est supérieure aux coefficients standard définis pour la plupart des catégories de personnel recruté sur le plan international. **Le Comité est d'avis que la mission devrait rapidement revoir sa dotation en véhicules par application des coefficients prévus.**

Transports maritimes ou fluviaux

40. Les dépenses prévues au titre des transports maritimes ou fluviaux pour 2015/16 s'élèvent à 31 786 900 dollars, ce qui représente 2 418 800 dollars (7,1 %) de moins que pour l'exercice en cours. Cette baisse s'explique par le déploiement de sept navires et deux aéronefs pour le Groupe d'intervention navale en 12 mois, contre huit navires et deux aéronefs pour 9 mois en 2014/15 (A/69/731, par. 61). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la proposition pour 2015/16 était conforme au concept d'opérations fondé sur une analyse de l'adéquation entre les moyens navals par rapport aux tâches à accomplir. Le Groupe a besoin de cinq corvettes et deux patrouilleurs offshore pour satisfaire les besoins opérationnels liés à la mise en œuvre du mandat de la FINUL. Le Comité, ayant demandé le détail des dépenses effectives afférentes au Groupe depuis l'exercice 2010/11, s'est vu remettre les chiffres dont il est rendu compte dans le tableau ci-après.

Dépenses effectives afférentes au Groupe d'intervention navale pour les exercices allant de 2010/11 à 2013/14

(En dollars États-Unis)

<i>Types de navires</i>	<i>2010/11</i>	<i>2011/12</i>	<i>2012/13</i>	<i>2013/14</i>
Corvette	4 928 070	5 945 478	5 850 096	5 850 096
Corvette avec hélicoptère	4 330 400	2 955 250	3 792 125	2 812 080
Patrouilleur rapide	6 916 660	5 223 670	8 247 900	8 754 350
Frégate	12 590 562	17 269 258	21 917 748	22 504 500
Chasseur de mines	903 442	1 293 252	—	—
Appui au patrouilleur rapide	3 707 073	3 371 808	316 107	—
Total	33 376 207	36 058 716	40 123 976	39 921 026

41. Le Comité relève aussi que la Force dispose d'un transbordeur de passagers et de véhicules pour transporter le personnel militaire, les véhicules d'appui et les chargements correspondants. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les contrats actuels prévoyaient un affrètement à temps et non un affrètement au voyage pour un coût forfaitaire de 5 800 dollars par jour, soit 2 117 000 dollars par an inscrits au budget. Avec les dépenses supplémentaires liées aux droits portuaires et aux primes d'assurance contre le risque de guerre, le montant total des dépenses inscrites au budget pour 2014/15 pour l'exploitation de ce navire se monte à 2 249 800 dollars (hors frais de carburant). Le Comité a également été informé que le transbordeur avait été utilisé pour un total de 90 jours en 2013/14, la FINUL précisant qu'il servait essentiellement à assurer la relève des contingents, qui a généralement lieu à l'automne et au printemps. En outre, l'utilisation du

transbordeur est tributaire des conditions météorologiques. La mission a aussi précisé que le transbordeur était la seule voie de substitution pour approvisionner ou évacuer les contingents en cas de troubles ou d'autres menaces à la sécurité. **Le Comité consultatif est d'avis que tout doit être mis en œuvre pour s'assurer que les conditions contractuelles relatives à l'affrètement du transbordeur par la FINUL soient les meilleures possibles et les plus avantageuses du point de vue financier pour la mission. Il compte recevoir des informations plus détaillées à ce sujet dans le prochain projet de budget de la Force que le Secrétaire général présentera.**

42. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 23, 36 et 37 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles.

Questions diverses

43. Dans ses précédents rapport sur la FINUL, le Comité s'était félicité des efforts déployés par la FINUL pour produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire et réduire ainsi son utilisation de générateurs et les frais de carburant qui en résultent (A/68/782/Add.12). Dans le rapport sur l'exécution de son budget de 2013/14, des précisions ont été livrées sur la production d'énergie renouvelable par la Force grâce à son modèle d'exploitation de l'énergie solaire, qui repose sur des installations de production décentralisées dans 12 fermes solaires, grâce auquel elle alimente son réseau électrique (A/69/606, par. 20). Le rapport donne aussi des précisions sur ce que fait la mission pour réduire son empreinte écologique, notamment par des mesures de conservation de l'eau et de sensibilisation. La Force a aussi mené à bien la construction de six réservoirs pour l'évacuation des boues de décantation, afin d'améliorer l'évacuation et le traitement des eaux usées (ibid., par. 8). Dans le rapport sur le budget pour 2015/16, il est précisé que les groupes électrogènes seront remplacés par de nouveaux modèles dotés d'injecteurs électroniques à commande hydraulique qui consomment moins de carburant [A/69/731, par. 12 a) et 40]. **Le Comité souligne qu'il est favorable à l'introduction de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques, dans l'optique de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer la gestion de l'environnement. Il compte aussi que ces mesures seront reproduites dans d'autres missions, dans la mesure du possible.**

V. Conclusions

44. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 45 du rapport sur l'exécution du budget (A/69/606). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 722 300 dollars, et le montant de 9 302 300 dollars correspondant aux recettes et ajustements divers soient portés au crédit des États Membres.**

45. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées au paragraphe 65 du projet de budget (A/69/731). **Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée ci-dessus aux paragraphes 23, 36 et 37, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre**

un crédit de 514 059 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 août 2015.

Documentation

- Exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/606)
- Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/731)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/69/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/68/782/Add.12)
- Résolution 68/292 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1701 (2006) et 2172 (2014) du Conseil de sécurité

Annexe

Récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice 2015/16

Unité administrative	Nombre de postes ou d'emplois	Classe	Titre ou fonction	Modification	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
<i>Direction exécutive et administrative</i>					
Bureau du Chef de la mission/commandant de la Force	-1	P-4	Spécialiste des meilleures pratiques	Transfert	Au Bureau du Chef adjoint de la mission
	-1	GN	Assistant d'équipe	Réaffectation	Réaffectation d'un poste d'assistant d'équipe en assistant de recherche au Bureau du Chef adjoint de la mission
-2					
<i>Composante 1 (Opérations)</i>					
Bureau du Chef adjoint de la mission et Directeur des affaires politiques et civiles	+1	P-4	Spécialiste des meilleures pratiques	Transfert	Depuis le Bureau du Chef adjoint de la mission
	+1	GN	Assistant de recherche	Réaffectation	Depuis le Bureau du Chef adjoint de la mission
+2					
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	-1	P-3	Analyste de l'information	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Analyste de l'information	Transformation	D'un poste P-3
-					
Groupe du VIH/sida	+1	P-3	Chef adjoint	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	En poste P-3
-					
<i>Composante 2 (Appui)</i>					
Section de la sécurité	-1	SM	Assistant administratif (sécurité)	Suppression	
	-4	SM	Agent de sécurité	Transformation	En poste AN
	+2	AN	Agent de sécurité adjoint	Transformation	D'un poste SM
	+2	GN	Assistant de sécurité	Transformation	D'un poste SM
-1					
Équipe des collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	-2	SM	Assistant administratif	Transformation	En poste GN
	+2	GN	Assistant administratif	Transformation	D'un poste SM
-					

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la gestion financière	-1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Transformation	D'un poste P-4
	-1	SM	Assistant (finances et budget)	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Assistant (finances et budget)	Transformation	
	-1	GN	Assistant (finances et budget)	Transformation	
-2					
Gestion des ressources humaines	-1	P-3	Administrateur	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Formateur	Transformation	D'un poste P-3
	-1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Assistant (perfectionnement du personnel)	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	D'un poste SM
	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transformation	D'un poste GN
	-1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transformation	En poste AN
-					
<i>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</i>					
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission	-1	GN	Assistant social	Transfert	À la Section des services médicaux
	+1	P-4	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transformation	En poste P-4
-1					
Section des achats	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transformation	D'un poste P-3
-					

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section de la chaîne logistique	-1	SM	Assistant (gestion des biens et des fournitures)	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des transports (dépôts)	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Assistant à l'approvisionnement	Transformation	En poste GN
	+1	GN	Assistant à l'approvisionnement	Transformation	D'un poste SM
	-1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Au Centre des opérations logistiques conjointes
	-1	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Transfert	À la Section du génie
	+2	GN	Assistant à l'approvisionnement	Réaffectation	Depuis la Section du génie
—					
Section des services médicaux	-1	SM	Infirmier	Transformation	En poste GN
	+1	GN	Infirmier	Transformation	D'un poste SM
	+1	GN	Assistant social	Transfert	Depuis le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
+1					
<i>Section des transports, des mouvements et des opérations aériennes</i>					
Mouvements de surface et opérations aériennes	-1	SM	Assistant (transports)	Transformation	En poste GN
	+1	GN	Assistant (transports)	Transformation	D'un poste SM
—					
Section du génie	-1	SM	Technicien (approvisionnement en eau et assainissement)	Suppression	
	-1	GN	Opérateur de matériel lourd	Suppression	
	-1	SM	Technicien du génie (groupes électrogènes)	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Technicien du génie (groupes électrogènes)	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Électricien	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Électricien	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Assistant Génie	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Assistant Génie	Transformation	D'un poste SM

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	-2	GN	Assistant (gestion des biens et des fournitures)	Réaffectation	À la Section de la chaîne logistique
	+1	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Transfert	Depuis la Section de la chaîne logistique
	-1	SM	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-3	SM	Technicien du génie (groupes électrogènes)	Suppression	
	-25	GN	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-16	GN	Mécanicien/technicien (groupes électrogènes)	Suppression	
	-3	GN	Électricien	Suppression	
	-51				
Centre des opérations logistiques conjointes	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	En poste GN
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	D'un poste SM
	+1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Transfert	Depuis la Section de la chaîne logistique
	+1				
Services régionaux des technologies de l'information et des communications	-1	SM	Assistant informaticien	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Informaticien	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Technicien radio	Transformation	En poste AN
	+1	AN	Spécialiste des télécommunications	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Assistant au système d'information géographique	Transformation	En poste GN
	+1	GN	Assistant au système d'information géographique	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Informaticien/assistant informaticien	Transformation	En poste GN
	+1	GN	Informaticien/assistant informaticien	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Technicien en télécommunications/assistant aux télécommunications	Transformation	En poste GN
	+1	GN	Technicien en télécommunications/assistant aux télécommunications	Transformation	D'un poste SM
	-1	SM	Assistant (enregistrement, courrier et archives)	Transformation	En poste GN
	+1	GN	Assistant (enregistrement, courrier et archives)	Transformation	D'un poste SM

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	-1	SM	Assistant informaticien	Suppression	
	-1	SM	Assistant aux télécommunications	Suppression	
	-1	SM	Installateur	Suppression	
	-3				
Total					
Postes soumis à recrutement international	-38				
Postes soumis à recrutement national	-18				
Total	-56				

Abréviations : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.